



## **Déclaration SNEP-FSU**

### **CRUNSS Lundi 5 Février 2024**

Mesdames Messieurs les membres du CRUNSS de l'Académie de Versailles,

La rentrée 2023 a été une vraie réussite avec des AS qui font le plein de licenciés, notamment dans les collèges, et des rencontres de districts, départementales et académiques qui remportent un vif succès auprès de nos élèves grâce à un investissement remarquable de nos cadres UNSS, de nos coordonnateurs et coordonnatrices de districts et des enseignant-es d'EPS. Cependant, alors que nous entrons dans l'année Olympique, le sport scolaire du second degré est plus que jamais exposé à des freins à son bon développement. De quoi sérieusement nous interroger sur l'héritage que les JOP vont laisser à notre champ d'intervention et pour nos élèves.

Les AS de lycée sont encore et toujours impactées par les conséquences de la réforme Blanquer. De plus en plus d'établissements de l'académie placent des cours le mercredi après-midi (y compris des cours d'EPS). De plus en plus de classes sont concernées, de plus en plus de lycéens se voient privés de l'accès aux rencontres UNSS du mercredi après-midi. Depuis 2019, nous n'avons de cesse de dénoncer cette situation et force est de constater que la tendance ne s'inverse pas. Conformément à la note de service 87-379 du 01/12/1987 et des circulaires 02-130 du 20/04/2002 et 10-125 du 18/08/2010 la libération du mercredi après-midi est fixée comme indication pour favoriser le bon fonctionnement des AS. Nous demandons que ces recommandations soient adressées aux chefs d'établissements afin de prendre en compte la problématique du sport scolaire dans l'élaboration des emplois du temps. Il faudra également être très vigilants à ce que les mercredis après-midi ne soient pas captés du fait de la mise en place de groupes de niveaux en collège !

Nous avons émis de fortes réserves sur le dispositif 2 heures de sport en plus au collège dès sa mise en place à la rentrée dernière. Dans beaucoup d'établissements où ce dispositif s'est installé les équipes EPS n'ont pas été consultées, et lorsqu'elles le sont leur avis n'est pas écouté et des décisions votées en conseil d'administration rejetant la mise en place du dispositif ne sont pas respectées. Un premier bilan réalisé en juin dernier montrait ces défaillances et pourtant le gouvernement a décidé de le généraliser, le président en vantait même les mérites lors de sa conférence de presse de janvier. Dans cette même instance la Rectrice Avenel affirmait l'an dernier qu'elle émettait beaucoup de réserve concernant l'élargissement de ce dernier. Le rapport de l'INJEP publié en janvier 2024 présente à son tour un bilan décevant du dispositif, ni les objectifs, ni le public visé ne sont atteints. Que de sommes gaspillées pour un dispositif hors sol ! Ces sommes gagneraient grandement à être affectées sur la subvention du ministère de l'EN envers l'UNSS

Pour le SNEP-FSU, il existe déjà deux temps scolaires à développer et à même de répondre aux enjeux de la pratique sportive et artistique chez les élèves : l'EPS qui touche tous les élèves dont les horaires devraient être portés à 4h sur chaque niveau de classe, et le sport scolaire.

Au niveau Académique, alors que les professeurs stagiaires EPS rentrent dans le métier, nous déplorons que des temps de formation soient positionnés le mercredi après midi sur le temps du sport scolaire. Pour découvrir et développer leurs compétences d'animateurs d'AS nos jeunes collègues ont besoin d'avoir ce

temps incontournable dans les AS. Nous demandons donc que cette situation ne se reproduise plus l'an prochain.

Depuis l'an passé les annonces et décisions hors sol prises par la Direction Nationale de l'UNSS contribuent à déstabiliser le fonctionnement des rencontres inter-établissements organisées dans les districts, au niveau départemental, académique et national.

En cette rentrée nous avons dénoncé, avec les élus des AS, l'imposition du mail famille pour valider la licence d'un élève. Nous avons également dénoncé l'imposition de la présence d'un enseignant d'EPS de l'établissement pour toutes les rencontres UNSS. La direction Nationale a fini par revenir sur ces deux décisions tout en se réservant le droit de les remettre au goût du jour dans les prochaines années. Nous restons donc très vigilants sur ces points.

L'accord cadre transport annoncé en janvier 2023, continue d'impacter financièrement les districts et les AS. Combiné à l'augmentation des prix des carburants, les commandes de cars deviennent de plus en plus compliquées à organiser. Et qui dit moins de cars dit moins de rencontres pour nos élèves. Nous demandons que la Direction Nationale revoie sans tarder sa position et qu'un travail concerté avec les acteurs locaux du sport scolaire soit mis en place pour étudier la question.

Les décisions budgétaires imposées par la direction nationale aux services Régionaux et Départementaux sont extrêmement inquiétantes. La trajectoire alarmante du déficit qui passe de 5.8 millions à 12.3 millions d'Euros conduit à des orientations budgétaires que nous contestons à chaque Assemblée Générale et chaque Conseil d'Administration. La réduction des crédits alloués par l'UNSS nationale a pour effet concret dans notre académie de devoir diminuer le taux de remboursement des transports aux districts UNSS. Encore une fois cela a pour effet d'augmenter le coût des transports pour les districts, donc pour les AS et in fine pour les élèves et leurs familles, car beaucoup d'AS vont devoir envisager d'augmenter le montant de leur cotisation.

Le SNEP-FSU tient à défendre l'originalité de notre modèle fédéral. Non l'UNSS n'est pas une fédération comme les autres car elle est en charge d'une mission de service public à destination des élèves du second degré. Pour répondre à cette mission, les animateurs d'AS ont dans leurs obligations réglementaires de service 3 heures pour animer l'AS dans leurs établissements. Pour le SNEP-FSU le cœur de activités des AS doit se faire autour de la rencontre inter-établissement. Pour le SNEP-FSU les AS doivent être accessibles au plus grand nombre pour un coût limité. Force est de constater que les orientations prises par la direction nationale ne vont pas dans ce sens. Alors que le déficit se creuse la direction Nationale décide de supprimer 14 championnats de France. Pour maîtriser le Budget il serait sans doute temps d'aller chercher ailleurs que dans les dépenses qui concernent l'activités des licenciés et des AS.

Alors que les élections UNSS se sont déroulées dans cette première partie d'année, le SNEP-FSU a soutenu la liste "le sport scolaire un droit pour toutes et tous" constituée pour beaucoup de membres sortants qui, comme nous ont œuvré dans les instances départementales, académiques et nationales pour défendre les intérêts des AS et de leurs licenciés. Il s'agit en effet de préserver le modèle de sport scolaire auquel les enseignant.es d'EPS sont attachés. Nous continuerons de porter haut et fort ces revendications dans toutes les instances à venir.

*Jérôme LE CAM et Marc LEGEIN  
Représentants SNEP-FSU*